

Vous souhaitez garder une grande flexibilité et bénéficier des taux les plus bas sur les marchés monétaires ? Alors l'hypothèque SARON est faite pour vous !

Mes avantages



Conditions attractives

Vous profitez de conditions particulièrement attractives dans un environnement de taux bas ou en baisse ;



Solutions adaptées

Si les taux remontent, vous pouvez simplement changer de modèle hypothécaire ;



Transparence

Le calcul du taux d'intérêt est transparent puisqu'il se base sur le SARON publié chaque jour.

Conditions

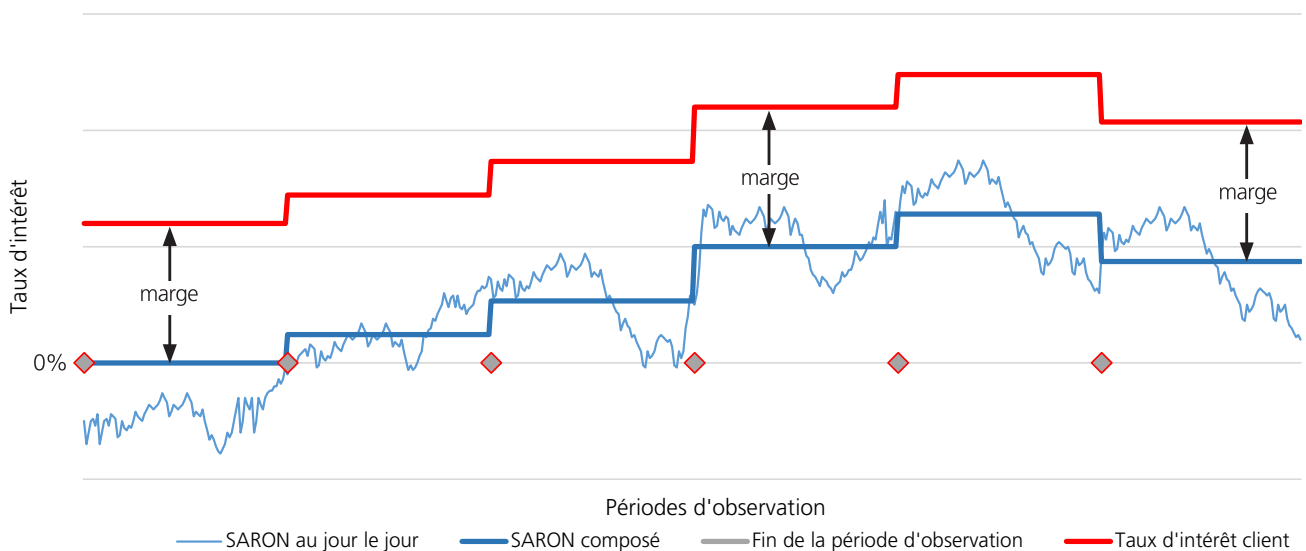
- | | |
|--------------------------------------|--|
| ➤ Type d'objet | Tous |
| ➤ Montant minimal | CHF 100'000 |
| ➤ Taux d'intérêt de référence | SARON composé à 3 mois ; taux plancher du SARON composé à 0% en cas de SARON négatif |
| ➤ Durée contractuelle | 3 ans |
| ➤ Période de décompte | Trimestrielle |
| ➤ Amortissement | Direct ou indirect |
| ➤ Délai de résiliation | 3 mois avant l'échéance prévue |

Fonctionnement de l'hypothèque SARON

Le taux d'intérêt se calcule sur la base du taux SARON composé à 3 mois et d'une marge. La marge reste inchangée pour la durée totale du prêt, par contre le taux de base (SARON) évolue chaque jour. Si le taux SARON est négatif, un taux de base de 0% est utilisé pour le calcul.

Le taux d'intérêt applicable est recalculé pour chaque période d'intérêt. La période d'observation pour le calcul du taux SARON composé commence 5 jours avant le début de la période d'intérêt concernée et se termine 5 jours avant la fin de celle-ci. Par conséquent, le taux d'intérêt ne peut vous être communiqué que 5 jours avant la fin d'un trimestre, donc à posteriori. Les intérêts sont débités à la fin de chaque trimestre, selon l'usage internationale.

L'hypothèque SARON peut, en tout temps, être convertie en une hypothèque à taux fixe, sans préavis.



Risques

Dans le cadre de l'hypothèque SARON, vous assumez le risque de fluctuation des taux d'intérêt. En d'autres termes, vous bénéficiez de conditions avantageuses si les taux sont stables ou en baisse. Par contre, en cas de hausse des taux, vous supportez une charge d'intérêt supplémentaire correspondant à l'augmentation du taux SARON.